

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mai 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME EN ITALIE—L'OFFRE DE CONDOLÉANCES ET D'AIDE FINANCIÈRE ACCRUE AUX SINISTRÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et à propos d'une affaire urgente qui a trait à la vive inquiétude et à la participation de tous les députés par suite de la catastrophe survenue la semaine dernière dans le nord de l'Italie, et étant donné l'apport manifeste fait au Canada par les gens de cette région, je propose, appuyé par le député de Saint-Michel (M^{lle} Bégin):

Que le Parlement exprime officiellement sa vive inquiétude aux familles des survivants et que le gouvernement songe à l'opportunité

- a) d'intensifier et d'accroître son assistance par l'intermédiaire des forces canadiennes en Europe;
- b) d'accorder une aide financière; et
- c) de consulter étroitement les dirigeants italiens, de façon que les initiatives du Canada soulagent le plus possible les souffrances de la population touchée.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre vient d'entendre l'exposé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE L'AFFECTATION D'EMBARCATIONS DE SAUVETAGE À LA PROTECTION DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je veux aussi présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

Un autre pêcheur de Terre-Neuve, le second en une semaine, s'est perdu sur la côte ouest de Terre-Neuve, ce

qui nous rappelle encore une fois que le réseau de stations de sauvetage du ministère des Transports dans la région de l'Atlantique ne comprend aucune station à l'ouest de Terre-Neuve. De plus, cet incident met en lumière l'absence complète de stratégie de planification pour la surveillance, le patrouillage et la protection des pêcheurs de Terre-Neuve et de tous les marins du golfe Saint-Laurent.

Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que, par un ordre de la Chambre, la décision de fournir quatre nouveaux bateaux de sauvetage, dont aucun ne doit aller à Terre-Neuve, soit révisée par un comité mixte des ministères des Transports, des Communications, des Pêches et des Forêts, afin de compenser les lacunes évidentes de la planification du ministère des Transports, de pourvoir Terre-Neuve de bateaux de sauvetage et d'améliorer ainsi le service de recherche et de sauvetage du Canada dans la région qui en a le plus grand besoin.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DESCENTE DANS LES BUREAUX DU «SUN» DE TORONTO—DEMANDE D'EXPLICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que la liberté de la presse revêt dans une société démocratique une importance primordiale; que la descente de la GRC dans les bureaux du *Sun* de Toronto, le vendredi 7 mai, constitue apparemment un abus de la loi sur les secrets officiels, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne au solliciteur général de faire une déclaration complète pour expliquer cette descente et de nous dire qui l'a ordonnée et en vertu de quelle autorité.

M. l'Orateur: Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Warren Allmand a dit non.

M. Allmand: J'ai dit: Des clous!